

PIGUET FUND - Actions Japon

Rapport annuel au 31 mai 2023

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	3
Chiffres comptables	4
Inventaire et transactions	8
Notes aux états financiers	13
Rapport de performance	15
Rapport abrégé de la société d'audit	16

Piguet Galland & vous. 

Rue de la Plaine 14
CH-1400 Yverdon-les-Bains

www.piguetgalland.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Les chiffres et indications mentionnés dans ce rapport font référence à des événements passés et n'offrent aucune garantie quant aux résultats futurs.

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 6249
1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président

Oren-Olivier PUDER
Vice-président

Fabrice WELSCH
Membre

Patrick BOTTERON
Membre

Simona TERRANOVA
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, Chief Executive Officer
Bertrand GILLABERT, Chief Financial Officer
Sandra BERCHIER, Chief Compliance Officer
Frédéric NICOLA, Chief Fund Risk & Regulatory Officer
Antonio SCORRANO, Chief Operating Officer

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
1212 Grand-Lancy

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains

Information aux investisseurs

1) Modification concernant la direction du fonds

Avec effet au 1^{er} juillet 2022, la composition des organes de la direction du fonds est modifiée de la manière suivante :

- départ de M. Florian Magnollay, en tant que membre et Vice-président du conseil d'administration. La fonction de Vice-président est reprise par M. Oren-Olivier Puder ;
- nomination de Mme Sandra Berchier en tant que membre de l'organe de gestion. M. Nicolas Biffiger n'est plus membre de l'organe de gestion.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a constaté la conformité légale des modifications susmentionnées.

2) Modification du contrat de fonds

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 de la loi sur les établissements financiers (LEFin) et de la loi sur les services financiers (LSFin) a entraîné diverses modifications de la loi sur les placements collectifs (LPCC). Ce nouveau cadre réglementaire a exigé une revue complète du contrat de fonds, afin d'y implémenter dans le délai transitoire imparti les changements en résultant. A cette occasion, le contrat de fonds ainsi que le prospectus ont également été mis en phase avec les nouveaux modèles publiés par l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Les modifications susmentionnées du contrat de fonds ne touchant pas aux droits des investisseurs ou étant de nature exclusivement formelle, il n'a été procédé à aucune publication en accord avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Par ailleurs, la politique de placement du fonds a été modifiée de la manière suivante :

- suppression des instruments financiers dérivés à des fins d'investissement et des placements en produits structurés ;
- réduction de 49% à 20% de la limite faïtière pour les investissements en parts de placements collectifs de capitaux et de 30% à 20% pour certains types éligibles dans cette poche (alternatifs, fermés, REITs). La limite cumulée pour les fonds cibles de type alternatifs, fermés, REITs et fonds de fonds a également été réduite de 30% à 20% ;
- introduction d'une clause prévoyant i) la part minimale de la fortune devant être investie dans des placements intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et ii) la part maximale de ladite fortune pouvant être investie dans des placements n'intégrant pas ces critères. Des informations concernant les investissements ESG ont en outre été insérées dans le prospectus (chiffre 1.10.8).

Les porteurs de parts ont été informés des modifications qui précèdent par une publication du 28 juin 2022 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Les modifications du contrat de fonds ont été approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 24 novembre 2022, avec entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2022. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 5 décembre 2022 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Utilisation du revenu net au 31 mai 2023

Date Ex VNI : 21/09/2023

Date de paiement : 25/09/2023

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			à l'étranger
				en Suisse			
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Classe A	Oui	7	JPY	33	11.55	21.45	33
Classe I	Oui	5	JPY	83	29.05	53.95	83

Chiffres comptables

Aperçu		Devise	01.06.22	01.06.21	01.06.20
			31.05.23	31.05.22	31.05.21
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	consolidée	JPY	2'994'092'880.23	2'911'876'784.52	2'317'601'684.66
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe A	JPY	382'604'831.48	416'483'339.10	277'012'448.11
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe A	JPY	16'823.00	15'062.69	16'966.52
Total Expense Ratio (TER)	classe A		1.50%	-	1.50%
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe A		-	1.58%	-
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe I	JPY	2'611'488'048.75	2'495'393'445.42	2'040'589'236.55
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe I	JPY	17'134.00	15'290.21	17'161.51
Total Expense Ratio (TER)	classe I		1.10%	-	1.10%
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe I		-	1.18%	-

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)	31.05.23	31.05.22
Avoirs en banque		
à vue	141'915'533.01	141'607'556.93
Valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	2'664'445'000.00	2'392'507'100.00
Parts d'autres placements collectifs	174'619'000.00	365'157'549.04
Autres actifs	16'028'803.22	15'439'684.55
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	2'997'008'336.23	2'914'711'890.52
Autres engagements	-2'915'456.00	-2'835'106.00
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	2'994'092'880.23	2'911'876'784.52

Evolution du nombre de parts de la classe A	Période comptable	01.06.22	01.06.21
		31.05.23	31.05.22
Position au début de la période comptable		27'650	16'327
Parts émises		495	18'163
Parts rachetées		-5'402	-6'840
Position à la fin de la période comptable		22'743	27'650

Evolution du nombre de parts de la classe I	Période comptable	01.06.22	01.06.21
		31.05.23	31.05.22
Position au début de la période comptable		163'202	118'905
Parts émises		25'571	71'144
Parts rachetées		-36'360	-26'847
Position à la fin de la période comptable		152'413	163'202

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable	2'911'876'784.52	2'317'601'684.66
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-4'303'948.00	-951'240.00
Solde des mouvements de parts	-236'116'482.21	985'264'539.05
Résultat total	322'636'525.92	-390'038'199.19
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	2'994'092'880.23	2'911'876'784.52

Compte de résultat	Période comptable	01.06.22	01.06.21
		31.05.23	31.05.22
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		753.07	0.88
Revenus des valeurs mobilières			
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs		41'449'578.16	36'820'311.38
Parts d'autres placements collectifs		5'297'386.00	2'602'709.00
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		1'039'566.14	-1'365'981.01
Total des revenus		47'787'283.37	38'057'040.25
Charges			
Intérêts passifs		-77'064.89	-24'707.00
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-32'932'268.00	-35'673'857.00
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-1'723'582.07	449'014.06
Total des charges		-34'732'914.96	-35'249'549.94
Résultat net avant ajustements		13'054'368.41	2'807'490.31
Ajustements fiscaux *		299'505.95	1'551'898.99
Résultat net		13'353'874.36	4'359'389.30
Gains et pertes de capital réalisés		-5'747'180.03	42'206'482.42
Résultat réalisé		7'606'694.33	46'565'871.72
Gains et pertes de capital non réalisés		315'029'831.59	-436'604'070.91
Résultat total		322'636'525.92	-390'038'199.19

* Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

	Période comptable	01.06.22	01.06.21
Utilisation du résultat de la classe A		31.05.23	31.05.22
Résultat net		753'318.29	383'407.47
Report de l'année précédente		8'486.86	12'179.39
Résultat disponible pour être réparti		761'805.15	395'586.86
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		750'519.00	387'100.00
Report à compte nouveau		11'286.15	8'486.86
Total		761'805.15	395'586.86

	Période comptable	01.06.22	01.06.21
Utilisation du résultat de la classe I		31.05.23	31.05.22
Résultat net		12'600'556.07	3'975'981.83
Report de l'année précédente		63'841.31	4'707.48
Résultat disponible pour être réparti		12'664'397.38	3'980'689.31
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		12'650'279.00	3'916'848.00
Report à compte nouveau		14'118.38	63'841.31
Total		12'664'397.38	3'980'689.31

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Actions					2'664'445'000.00	88.90
JP3397150008	Food & Life Cie	7'000	JPY	3'280.00	22'960'000.00	0.77
Autres					22'960'000.00	0.77
JP3205800000	Kao Corp.	5'000	JPY	4'877.00	24'385'000.00	0.81
JP3351600006	Shiseido	6'000	JPY	6'345.00	38'070'000.00	1.27
JP3371200001	Shin-Etsu Chemical	23'500	JPY	4'297.00	100'979'500.00	3.37
JP3560800009	Tokai Carbon	42'000	JPY	1'156.00	48'552'000.00	1.62
JP3951600000	Unicharm Corp.	8'200	JPY	5'309.00	43'533'800.00	1.45
Chimie					255'520'300.00	8.52
JP3188220002	Otsuka Holdings	4'000	JPY	5'173.00	20'692'000.00	0.69
JP3422950000	Seven & i Holdings	5'500	JPY	5'845.00	32'147'500.00	1.07
JP3463000004	Takeda Pharmaceutical	8'000	JPY	4'421.00	35'368'000.00	1.18
JP3756100008	Nitori Holdings	3'150	JPY	16'995.00	53'534'250.00	1.79
JP3802300008	Fast Retailing	1'350	JPY	32'680.00	44'118'000.00	1.47
JP3967200001	Rakuten Group	37'000	JPY	576.00	21'312'000.00	0.71
JP3976300008	Ryohin Keikaku	14'000	JPY	1'369.00	19'166'000.00	0.64
Consommation non durable					226'337'750.00	7.55
JP3500610005	Resona Holdings	110'000	JPY	633.50	69'685'000.00	2.33
JP3505000004	Daiwa House Industry	10'000	JPY	3'642.00	36'420'000.00	1.22
JP3511800009	Chiba Bank	60'000	JPY	871.00	52'260'000.00	1.74
JP3890350006	Sumitomo Mitsui Financial Group	15'000	JPY	5'678.00	85'170'000.00	2.84
JP3902900004	Mitsubishi UFJ Financial Group	45'000	JPY	932.50	41'962'500.00	1.40
Financières					285'497'500.00	9.53
JP3294460005	Inpex	30'000	JPY	1'480.00	44'400'000.00	1.48
Industries de base					44'400'000.00	1.48
JP3162600005	SMC Corp.	850	JPY	75'080.00	63'818'000.00	2.13
JP3481800005	Daikin Industries	2'000	JPY	26'560.00	53'120'000.00	1.77
JP3497400006	Daifuku	30'000	JPY	2'829.00	84'870'000.00	2.84
JP3756600007	Nintendo	8'500	JPY	5'936.00	50'456'000.00	1.68
JP3862400003	Makita Corp.	8'000	JPY	3'780.00	30'240'000.00	1.01
Industries manufacturières					282'504'000.00	9.43
JP3155360005	WealthNavi	10'000	JPY	1'244.00	12'440'000.00	0.42
JP3436100006	SoftBank Group Corp.	8'000	JPY	5'475.00	43'800'000.00	1.46
JP3496400007	Kddi Corp.	11'000	JPY	4'291.00	47'201'000.00	1.57

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
JP3689050007	Nihon M&A Center Holdings	25'000	JPY	977.00	24'425'000.00	0.81
JP3733000008	NEC Corp.	9'500	JPY	6'550.00	62'225'000.00	2.08
JP3735400008	Nippon Telegraph & Telephone	11'000	JPY	3'955.00	43'505'000.00	1.45
JP3933800009	Z Holdings Corp.	70'000	JPY	347.10	24'297'000.00	0.81
JP3970300004	Recruit Holdings	13'000	JPY	4'290.00	55'770'000.00	1.86
Services et communication					313'663'000.00	10.46
JP3122400009	Advantest Corp.	4'500	JPY	17'910.00	80'595'000.00	2.69
JP3143900003	Itochu Techno-Solutions Corp.	10'000	JPY	3'630.00	36'300'000.00	1.21
JP3164720009	Renesas Electronics Corp.	35'000	JPY	2'290.00	80'150'000.00	2.68
JP3201200007	Olympus	13'000	JPY	2'117.50	27'527'500.00	0.92
JP3236200006	Keyence Corp.	1'240	JPY	67'800.00	84'072'000.00	2.81
JP3435000009	Sony Group Corp.	10'500	JPY	13'160.00	138'180'000.00	4.60
JP3435750009	M3	6'500	JPY	3'108.00	20'202'000.00	0.68
JP3538800008	Tdk Corp.	10'500	JPY	5'340.00	56'070'000.00	1.87
JP3571400005	Tokyo Electron	3'000	JPY	19'315.00	57'945'000.00	1.93
JP3734800000	Nidec Corp.	7'900	JPY	6'940.00	54'826'000.00	1.83
JP3788600009	Hitachi	8'000	JPY	8'046.00	64'368'000.00	2.15
JP3802400006	Fanuc Corp.	12'500	JPY	4'798.00	59'975'000.00	2.00
JP3818000006	Fujitsu	2'300	JPY	17'720.00	40'756'000.00	1.36
JP3837800006	Hoya Corp.	3'000	JPY	17'565.00	52'695'000.00	1.76
JP3866800000	Panasonic Holdings Corp.	30'000	JPY	1'460.50	43'815'000.00	1.46
JP3914400001	Murata Manufacturing	6'300	JPY	8'199.00	51'653'700.00	1.72
Technologie					949'130'200.00	31.67
JP3162770006	SG Holdings	15'000	JPY	2'048.00	30'720'000.00	1.03
JP3358000002	Shimano	2'850	JPY	21'910.00	62'443'500.00	2.08
JP3551500006	Denso Corp.	5'000	JPY	8'611.00	43'055'000.00	1.44
JP3633400001	Toyota Motor Corp.	59'500	JPY	1'908.50	113'555'750.00	3.78
JP3705200008	Japan Airlines	13'000	JPY	2'666.00	34'658'000.00	1.16
Transports					284'432'250.00	9.49
Parts d'autres placements collectifs					174'619'000.00	5.83
JP3040170007	Next Funds TOPIX Banks ETF	530'000	JPY	214.30	113'579'000.00	3.79
JP3046680009	NOMURA NEXT FUNDS Commercial & Wholesale Trade (TOPIX-17) ETF	1'000	JPY	61'040.00	61'040'000.00	2.04
Sociétés Financières					174'619'000.00	5.83

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
Avoirs en banque à vue	141'915'533.01	4.74
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	2'664'445'000.00	88.90
Parts d'autres placements collectifs	174'619'000.00	5.83
Autres actifs	16'028'803.22	0.53
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	2'997'008'336.23	100.00
Autres engagements	-2'915'456.00	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	2'994'092'880.23	

Cours de change USD 100 = JPY 139.714198

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		0
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0
Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)		
Aucune		

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Actions et autres titres de participation et droits-valeurs

JP3155360005	WealthNavi	10'000	0
JP3201200007	Olympus	13'000	0
JP3205800000	Kao Corp.	0	5'000
JP3294460005	Inpex	30'000	0
JP3371200001	Shin-Etsu Chemical	18'800	0
JP3497400006	Daifuku	20'000	0
JP3571400005	Tokyo Electron	2'000	0
JP3689050007	Nihon M&A Center Holdings	0	25'000
JP3735400008	Nippon Telegraph & Telephone	11'000	0
JP3756600007	Nintendo	7'650	700
JP3802300008	Fast Retailing	900	700
JP3802400006	Fanuc Corp.	10'000	0
JP3970300004	Recruit Holdings	13'000	0

Parts d'autres placements collectifs

JP3040170007	Next Funds TOPIX Banks ETF	0	250'000
--------------	----------------------------	---	---------

Positions fermées en cours de période comptable

Actions et autres titres de participation et droits-valeurs

JP3792600003	Hino Motors	0	50'000
--------------	-------------	---	--------

Parts d'autres placements collectifs

IE00B1N1T439	Coupland Cardiff Funds PLC - CC Japan Alpha Fund -C- JPY	0	64'260.075
JP3048120004	iShares Core TOPIX ETF 15-sans échéance	0	25'000
JP3049360005	Global X Japan Semiconductor ETF	0	20'000

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

PIGUET FUND – Actions Japon	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commissions à la charge de l'investisseur		
		Commission d'émission en faveur des promoteurs de vente	Indemnité pour frais accessoires en faveur de la fortune du fonds	
			A l'émission	Au rachat
Classe A	1.50%*	Max. 2.50%	Max. 0.80%	
Classe I	1.10%*			

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion forfaitaire réduite

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser les activités de promotion de la vente. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum de la commission de gestion des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds est déterminée à la fin de l'exercice comptable et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours actuels payés sur le marché principal. Les autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à leur valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus. Si une valeur nette d'inventaire n'est pas disponible ou disponible uniquement sur une base estimative, la direction du fonds évalue cette valeur au prix probable réalisable avec diligence au moment de l'évaluation en utilisant des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique (Fair Value). Elle peut se baser sur des données fournies par les dépositaires, administrateurs ou gestionnaires des fonds cibles.

La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante : le prix d'évaluation des placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée au nouveau rendement du marché. En l'absence d'un prix de marché actuel, on se réfère généralement à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

Les avoirs en banque sont évalués à hauteur du montant de la créance plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds résulte de la quote-part de la valeur vénale de la fortune du fonds attribuable à la classe en question, réduite d'éventuels engagements attribuables à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. La valeur nette d'inventaire est arrondie à deux décimales.

Rapport de performance

		2020	2021	2022	2023 au 31 mai
Performance :					
– Classe A (lancée le 16.09.11)	%	24.56	1.58	-14.29	13.84
– Classe I (lancée le 23.10.18)	%	25.06	1.99	-13.95	14.03

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement PIGUET FUND avec les compartiments :

- Pondéré
- Actions Suisses
- Actions Suisses – SMID
- Actions Pan-Europe
- Actions Amérique du Nord
- Actions Japon
- Actions Asie-Pacifique ex-Japon

comprenant le compte de fortune au 31 mai 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les

anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

KPMG SA

Santiago Ramos
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Baptiste Reichen
Expert-réviseur agréé

Genève, le 31 août 2023

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC